



## Fixit POR 8020

Mortier mousse env. 200 kg/m<sup>3</sup> (sec), masse d'égalisation

**Utilisation:** Fixit POR 8020 intervient comme masse d'égalisation thermo-isolante pour égaliser les différences de hauteur, niveau ou comme couche intermédiaire dans les creux, à l'intérieur. Le produit est utilisé dans les nouveaux bâtiments et bâtiments transformés ainsi que dans la rénovation. Le support doit être propre, sec et porteur. Lors de l'intervention en composite, selon le comportement d'absorption du support, humidifier d'abord le support ou recouvrir d'une feuille plastique. Ne convient pas comme chape chauffante ou légère.

**Propriétés:**

- Réclame peu d'espace d'installation et de surface grâce à la technologie des silos à faible encombrement
- Facturation du matériau effectivement consommé
- Léger, isolant thermique et phonique
- Peut être pompé jusqu'à 150 m et 9 étages
- Testé par IBR (COV, biocides, métaux lourds et la radioactivité)

**Mise en œuvre:**



Données techniques			
N° d'art.	2000146968	2000146879	2000147673
Usine	Bex	Holderbank	Untervaz
Type d'emballage			
Granulométrie	0 - 1 mm		
Épaisseur de couche	min. 50 mm		
Épaisseur de couche	jusqu'à max. 150 cm dépendant de la surface		
Masse volumique à sec	env. 200 kg/m <sup>3</sup>		
Résistance à la compression (28 jours)	env. 0,25 N/mm <sup>2</sup>		
Module d'élasticité	env. 200 N/mm <sup>2</sup>		
Praticable après	48 à 72 h après, selon température dans le bâtiment		
Prêt pour le revêtement	env. 31,5 % en poids		
Indice conductivité thermique λ	0,06 - 0,065 W/mK		
Délai de séchage	pour 10 cm, au min. 7 jours, +20 °C/65 % h.r.		
Comportement au feu	Classe A1		

**Composition:**

- Liant : ciment
- Agrégats : sable fin granulométrie 0 - 1 mm
- Additifs : agent moussant de haut rendement

**Généralités:** Pour la planification et la mise en œuvre, observer les règles générales de la construction. Tenir compte des données de cette fiche technique et des directives de mise en œuvre de Fixit SA.

**Mise en œuvre:** Fixit POR 8020 peut être appliqué à plat avec une pompe de mélange et de transport. Contrôler et régler la densité volumique fraîche avant l'application. Fixit POR 8020 ne peut être appliqué que par un technicien de machine et un compresseur de mousse fabriqué spécialement à cet effet.

**Traitement ultérieur:** Protéger le mortier mousse fraîchement posé des courants d'air et de l'ensoleillement direct.

**Stockage:** Au sec, Fixit POR 8020 peut être stocké au sec pendant 6 mois.

**Certificats:**





## Fixit POR 8020

Mortier mousse env. 200 kg/m<sup>3</sup> (sec), masse d'égalisation

---

**Autres indications:**



---

**Remarques particulières:**

Mettre en œuvre entre +5 °C et +25 °C (air et support).  
Des fissures dues au retrait peuvent se produire après l'application. Elles n'ont aucun effet sur les propriétés du produit. Il s'agit d'une masse d'égalisation. Ces fissures, dues au retrait (quelle qu'en soit la dimension), ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.  
On entend une circulation piétonne légère sous-accessible. La circulation sur le chantier, les travaux ultérieurs ou la circulation des machines ne doivent être effectués qu'avec une couche de protection (par exemple, panneaux de dalles, pavex, etc.).

---

**Dispositions générales:**

Cette fiche technique remplace toutes les versions précédentes de la fiche relative à ce produit. Les données de cette fiche technique ont été rédigées soigneusement et consciencieusement, sur la base des connaissances et de l'expérience acquises à ce jour, et se rapportent à une application courante. Les données fournies sont sans garantie quant à leur exactitude et à leur exhaustivité et excluent toute responsabilité. Elles ne justifient également aucune relation juridique contractuelle avec Fixit AG ni aucune obligation secondaire incombant à Fixit AG. Les clients et utilisateurs restent seuls responsables de vérifier que les produits sont adaptés à l'utilisation envisagée. Vous trouverez l'état actuel de nos fiches techniques sur notre site Internet ou vous pouvez les obtenir auprès du service compétent.